



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022\_090

Envoyé en préfecture le 12/08/2022  
Reçu en préfecture le 12/08/2022  
Affiché le 12/08/2022  
ID : 048-214800393-20220707-D\_2022\_090-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : déclassement d'une portion de la VC 125 au Cros Bas**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause, une portion de la voirie communale 125 située au Cros-Bas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion de la VC 125 au Cros Bas,

CONFIE à SOGEXFO l'établissement du plan d'arpentage nécessaire à l'enregistrement de ce déclassement.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour suivre cette affaire et signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	